

ENTENTE DE RÈGLEMENT APPROUVÉE : ACTION COLLECTIVE CONTRE LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES DU CANADA FRANCOPHONE

Le 19 février 2026, la Cour supérieure a rendu un jugement approuvant l'Entente de règlement de l'action collective contre les **Frères des Écoles chrétiennes du Canada francophone** (dossier de cour n° 500-06-001008-198).

Une Entente de règlement est intervenue. Des indemnités allant, sauf exceptions, de **50 000 \$ à 270 000 \$** (moins les honoraires des avocats) seront versées aux membres et déterminées individuellement par un adjudicateur.

L'Entente est disponible pour consultation sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.adwvocats.com/freres-des-ecoles-chretiennes-du-canada-francophone/>

Voici des **exemples** de lieux où des membres religieux des **Frères des Écoles chrétiennes du Canada francophone** ont déjà été présents (**liste non exhaustive**) :

Région de Montréal

Pensionnat de Mont Saint-Louis
École Saint-Charles
École secondaire Saint-Henri
École Saint-Paul
École secondaire Piché
École secondaire Saint Jean-Eudes
École sec. Ch. de Maisonneuve (Longueuil)
École Plessis (Longueuil)
École Sainte-Brigide (Longueuil)
École Saint-J.-B. de La Salle (Longueuil)
École Saint-Paul (Viauville)
École Saint-Dominique (Montréal)

Région de Saint-Jérôme

École secondaire de Saint-Jérôme
Petit Noviciat
École Saint-Lucien

Région de Valleyfield

Coteau Station (Soulanges)

Région de Saint-Jean-de-Québec

Collège du Sacré-Cœur (Longueuil)
École Saint-Antoine (Longueuil)
Collège Saint-Paul (Varennnes)

Région de Saint-Hyacinthe

Collège Saint-Joseph
École Marie-Auxiliatrice
Petit Noviciat

Région de Baie-Comeau

École Dominique-Savio (Forestville)

Région de Sherbrooke

Juvénat Saint-Michel
École secondaire Saint-Louis-de-France
École St-Jean-Baptiste-de-la-Salle
École Hébert

Région d'Ottawa

École supérieure (Hull)
École Notre-Dame (Hull)
École Saint-Rédempteur (Hull)
École de Wrightville (St-Joseph de Hull)

Région de Chicoutimi

École paroissiale
Externat classique
École d'Arts et Métiers
Collège Saint-Édouard (Port-Alfred)

Région de Trois-Rivières

Académie de la Salle
École Saint-Philippe
École Saint-François-Xavier
École Saint-Sacrement
Académie Saint-Anne (Yamachiche)

Région de Nicolet

Académie de Nicolet
École Saint-Charles (Drummondville)
Collège Saint-Joseph
Collège De-La-Salle (Thetford Mines)
Académie Saint-Maurice
École Saint-Noël
École Saint-Ferdinand
Mont-Villeneuve, orphelinat agricole

Région de Québec

Scolasticat
Noviciat
Petit-noviciat
Académie de Québec
École Jacques-Cartier
École supérieure Notre-Dame-de-Grâce
École Saint-Jean-Baptiste
École Saint-Joseph
École Saint-Roch
Collège Saint-Édouard (Beauport)
École secondaire Notre-Dame (Beauport)
Collège Sainte-Marie (Beauce)
Collège Saint-Augustin (Portneuf)
Collège Saint-Joseph
École Marie-Victorin
École supérieure Saint-Michel (Sillery)
Institut Saint-Jean-Bosco (Sainte-Foy)
École Saint-Thomas-d'Aquin
École supérieure (Sainte-Foy)
École Saint-Patrice

Région de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

École supérieure Monseigneur-Taché
École Saint-Patrice
École Saint-François-Xavier (Rivière-du-Loup)
École secondaire (Saint-Pascal)
École Saint-François-Xavier (L'Islet)

Entre autres...

QUI EST VISÉ PAR L'ENTENTE ?

Pour être admissible à l'indemnisation, il faut remplir tous les critères suivants :

1. Avoir été victime d'une agression sexuelle ;
2. Entre le 1^{er} janvier 1940 et le 19 février 2026 ;
3. Par un membre des **Frères des Écoles chrétiennes du Canada francophone** ET/OU par un(e) préposé(e) sous la responsabilité des **Frères des Écoles chrétiennes du Canada francophone**.

COMMENT DÉPOSER UNE RÉCLAMATION ?

Pour déposer une réclamation, vous devez d'abord contacter les avocats du Demandeur et du groupe afin de vous inscrire. Ceux-ci fixeront un rendez-vous avec vous afin de remplir le formulaire de réclamation. Les avocats pourront être joints par courriel à **actioncollective@adwvocats.com**, par téléphone à **514-527-8903**, par télécopieur à **514-527-1410** ou en personne à l'adresse suivante :

DWA S.E.N.C.R.L.

580, rue Ontario Est, Montréal (Québec) H2L 0B6

Téléphone : 514 527-8903

Télécopieur : 514 527-1410

actioncollective@adwvocats.com

À QUOI SERT CET AVIS ?

Afin de bénéficier de l'Entente de règlement, les membres doivent **impérativement** effectuer une réclamation, et ce, **au plus tard dans les 6 mois** de la publication de cet avis, sous peine de perdre la possibilité de recevoir une indemnisation.

Pour toute question, contactez le cabinet d'avocats. Veuillez ne pas communiquer avec les Frères des Écoles chrétiennes du Canada francophone ni les tribunaux au sujet de cet avis.

CE TEXTE A ÉTÉ APPROUVÉ PAR L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S.